

Projet d'**A**ménagement et de **D**éveloppement **D**urables de Servoz

Atelier Participatif 2: Services à la personne et
cohésion sociale





Qu'est-ce qu'un Plan Local d'Urbanisme ? (PLU)

- Un document qui reflète les orientations choisies pour l'évolution du territoire à l'horizon de 10 à 15 ans.
- Le PLU est composé de 3 parties:
 - Le **rapport de présentation** expose notamment le diagnostic sur la situation et analyse l'état actuel de l'environnement.
 - Le **projet d'aménagement et de développement durables (PADD)** définit les orientations du PLU à l'échelle de 10 à 15 ans et les aménagements retenus par la commune.
 - Le **règlement** applique concrètement les orientations du projet par des règles générales déclinées localement, par zonages ou orientations d'aménagement et de programmation (OAP)



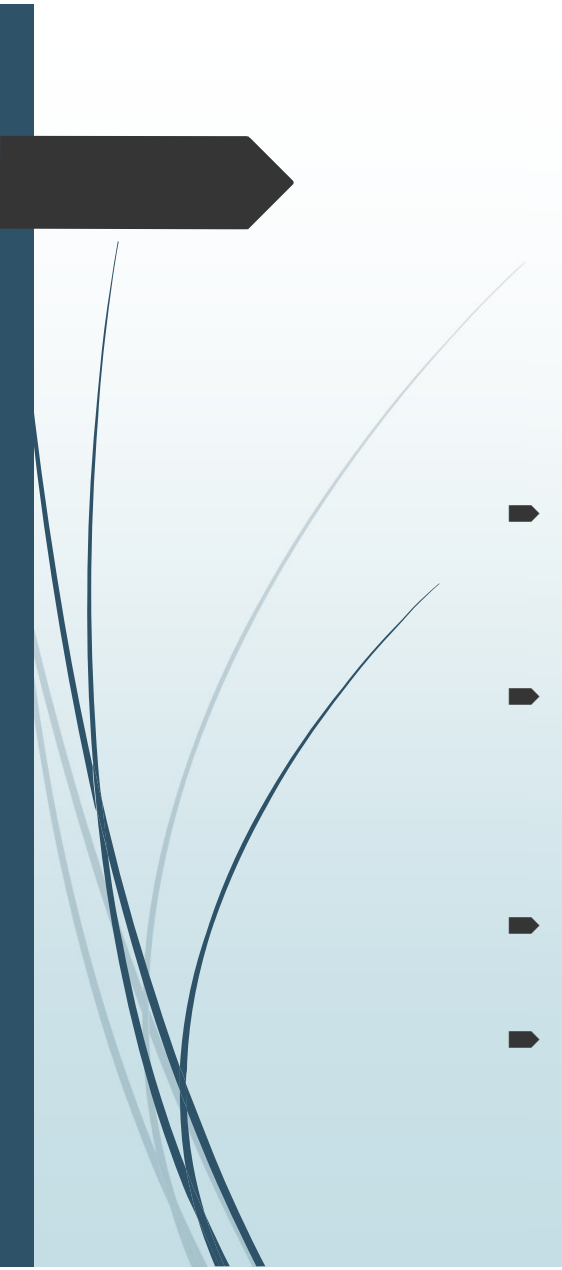
Rappel des différentes étapes poursuivies:

- 05 novembre 2019: Présentation du Diagnostic du territoire en réunion publique
- 28 janvier 2020: présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) en réunion publique
- 25 février 2020: débat du PADD en Conseil Communautaire
- Novembre 2020: lancement de la concertation pour partager et échanger sur les orientations définies et le Servoz de demain, via:
 - La mise en ligne d'une plateforme numérique participative « www.ditesnoustout.fr » jusqu'au 31 janvier 2021
 - L'organisation de 3 ateliers sur la base des orientations du PADD
 - Restitution de la concertation au terme d'une réunion publique (février/mars)



Focus sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

- Le **PADD** comporte **3 axes**:
 - Un axe environnemental
 - Un axe social
 - Un axe économique
- Les trois ateliers participatifs suivent donc ces trois thématiques:
 - Le 1^{er} Atelier : **Paysages, environnement & Biodiversité**
 - Le 2^{ème} Atelier: **Services à la personne et cohésion sociale**
 - Le 3^{ème} Atelier: **Activités économiques** (Samedi 6 février de 9h30 à 11h30)



1. Orienter et maîtriser la croissance démographique

- Déterminer un objectif de croissance démographique de 1% pour encadrer le développement pour les 10 prochaines années
- Être en capacité de produire environ 100 logements supplémentaires sur la période 2021-2031 pour maintenir le rôle de pôle de vie au sein du bassin de vie (en intégrant le point mort)
- Permettre une mixité intergénérationnelle avec des possibilités pour l'accueil de logements pour les personnes âgées et les jeunes
- Permettre le parcours résidentiel dans l'offre sur la commune et privilégier l'habitat permanent



1.1 Orienter et maîtriser la croissance démographique

- Favoriser l'installation des jeunes ménages et apporter une réponse aux différents parcours résidentiels
 - Minimum de 30% de logement social (locatif et/ou accession) dans les opérations importantes du centre village.
 - Minimum de 25% de logement social (locatif et/ou accession) dans les autres opérations importantes.



2. Mettre en place une stratégie intégrée assurant l'organisation, la composition urbaine à venir et la progressivité de l'urbanisation

- Définir une armature urbaine cohérente et structurée, au regard de l'organisation multipolaire existante, dans le but :
 - de limiter la consommation spatiale et le mitage de l'urbanisation,
 - de préserver les tènements agricoles homogènes et les espaces naturels sensibles,
 - de favoriser l'usage des modes de déplacements alternatifs à la voiture,
 - de limiter les coûts induits par l'extension des réseaux.
- Favoriser le développement d'un urbanisme de projet favorisant les opérations et assurant un urbanisme adapté aux évolutions climatiques
- Poursuivre la diversification de l'offre de logements pour répondre aux différents besoins et limiter la consommation d'espaces



2.1 Mettre en place une stratégie intégrée assurant l'organisation, la composition urbaine à venir et la progressivité de l'urbanisation

- Permettre l'émergence d'un habitat innovant, temporaire et participatif (tiers-lieux, orientations d'aménagement et de programmation)
- Organiser et échelonner l'habitat autour des secteurs urbanisés :
 - En privilégiant le développement à proximité des équipements / services et des TC.
 - En encadrant la dynamique des pôles existants avec des possibilités sur le « Centre village - Le Bouchet », « Le Mont » et « Les Combes »
 - En identifiant les secteurs pouvant accueillir une densification et une extension mesurée : Vieux Servoz
 - En restreignant le développement sur les secteurs de coteaux et les hameaux isolés : La Côte, les Moulins d'en Haut, Les Barbolets, Fieugeland, L'Abergement, Le Reposoir...



3. Fixer des objectifs pour limiter la consommation de l'espace : encadrer un développement urbain durable en tenant compte des spécificités d'un village de montagne

- Envisager une consommation maximale de foncier de 4 hectares (en extensif, « dents creuses », divisions parcellaires et densification des zones urbaines actuelles) en intégrant la rétention foncière
- Tenir compte des possibilités d'assainissement dans la définition des sites constructibles
- Optimiser l'urbanisation des dents-creuses des polarités principales (Centre village, Vieux Servoz) par la mise en place des OAP sur ces secteurs à forts enjeux



3.1 Fixer des objectifs pour limiter la consommation de l'espace : encadrer un développement urbain durable en tenant compte des spécificités d'un village de montagne

- Minimiser la consommation foncière en extensif (espaces agricoles et naturels périphériques), en évitant de venir consommer les espaces agricoles homogènes avec de l'habitat individuel.
- Gérer la mutation du bâti pour accueillir une part de la production future de logements (réhabilitations de fermes anciennes)
- Prendre en compte la spécificité urbaine et paysagère des coteaux de Servoz en limitant les possibilités de développement à l'intérieur de l'enveloppe urbaine sur certains secteurs (Le Mont, les Barbolets...)



4. Favoriser les déplacements en modes actifs et accélérer le développement des interconnexions avec le réseau Transport Collectif et cycles de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc et du Pays du Mont-Blanc

- Conforter les cheminements piétonniers, les pistes cyclables entre les différents secteurs urbanisés et les secteurs d'équipements
- Aménager et sécuriser les entrées de villages ainsi que la traversée du centre et des cœurs de hameaux (mise en place de zones mixtes)
- Mailler ce réseau avec les cheminements de loisirs avec les deux boucles (nature et patrimoine)



4.1 Favoriser les déplacements en modes actifs et accélérer le développement des interconnexions avec le réseau Transport Collectif et cycles de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc et du Pays du Mont-Blanc

- Améliorer la desserte des futures zones d'urbanisation dans un souci d'une gestion organisée des déplacements, notamment sur les secteurs déjà urbanisés et contraint par la topographie
- Améliorer la desserte des futures zones d'urbanisation dans un souci d'une gestion organisée des déplacements, notamment sur les secteurs déjà urbanisés et contraint par la topographie
- Mettre en place une offre de stationnements complémentaire pour l'habitat et pour l'activité communale et intercommunale (parking relais, parking de covoiturage)



4.2 Favoriser les déplacements en modes actifs et accélérer le développement des interconnexions avec le réseau Transport Collectif et cycles de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc et du Pays du Mont-Blanc

- Améliorer les dessertes en direction des pôles touristiques générateurs de flux (Lac Vert, Gorges de la Diosaz, site d'escalade)
- Permettre dans toute opération d'aménagement des zones de stationnement en adéquation avec les logements
- Permettre le déneigement sécurisé des emprises publiques, en identifiant les sites de dépôts de neige



5. Poursuivre le confortement des équipements publics pour accompagner les besoins existants et futurs

- Créer des réserves foncières destinées au développement des espaces publics et équipements d'intérêt général par l'instauration d'emplacements réservés, à proximité de ceux existants (équipements scolaires du Bouchet, secteur de la Planchette...)
- Intégrer les nouveaux projets structurants pour le territoire (tiers lieux...)
- Améliorer le cadre de vie par la poursuite d'aménagements qualitatifs, supports de lien social et favoriser leur accessibilité pour un usage par tous



5.1 Poursuivre le confortement des équipements publics pour accompagner les besoins existants et futurs

- Répondre de manière raisonnée à la problématique du stationnement via la création de parkings relais, d'aires de covoiturage sur les secteurs adaptés
- Aménager des bornes de recharge pour véhicules électriques
- Poursuivre le développement du réseau numérique intercommunal (fibre optique)

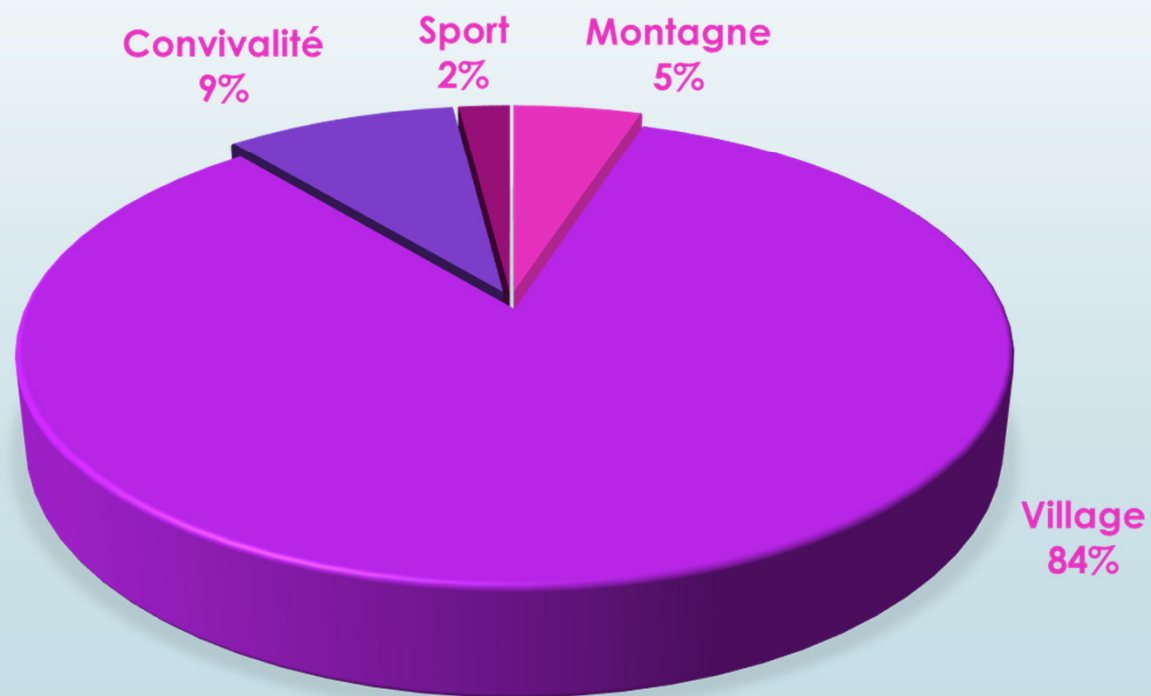


La plateforme numérique participative

422 personnes ont visité la plateforme

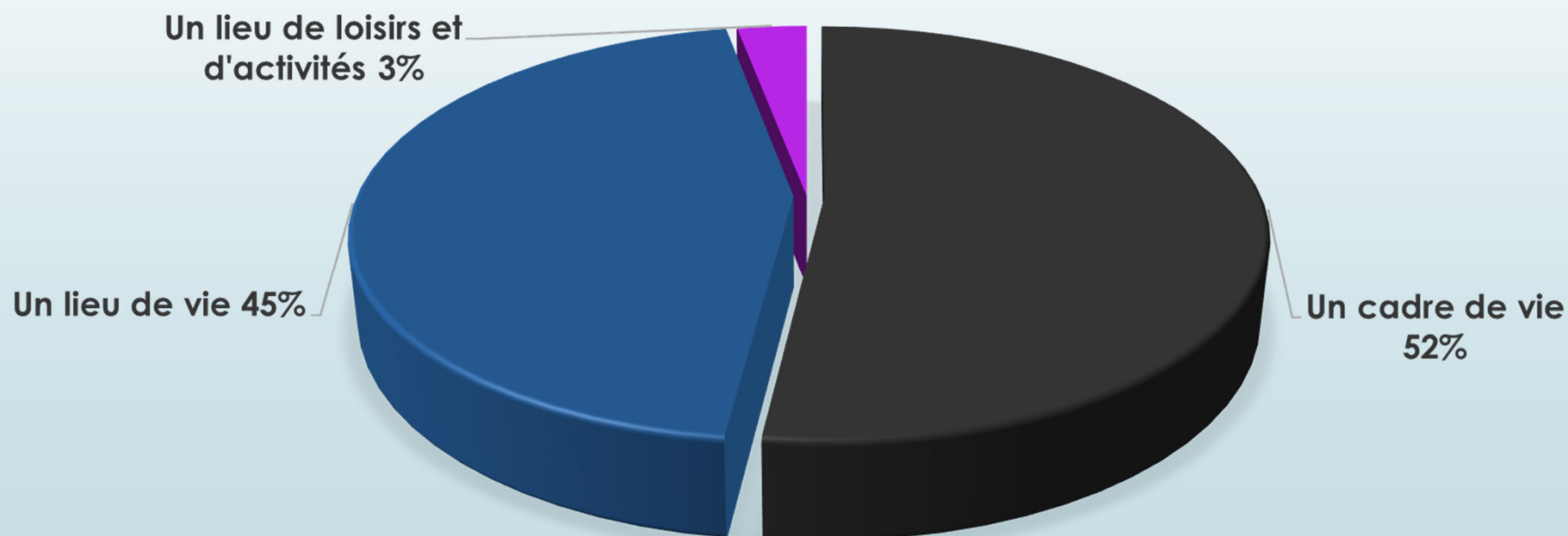
- **119** ont répondu au questionnaire
 - 41% ont entre 25 et 44 ans
 - 50% ont entre 45 et 64 ans
 - 46% des répondants se déclarent femme
 - 50% des répondants se déclarent homme

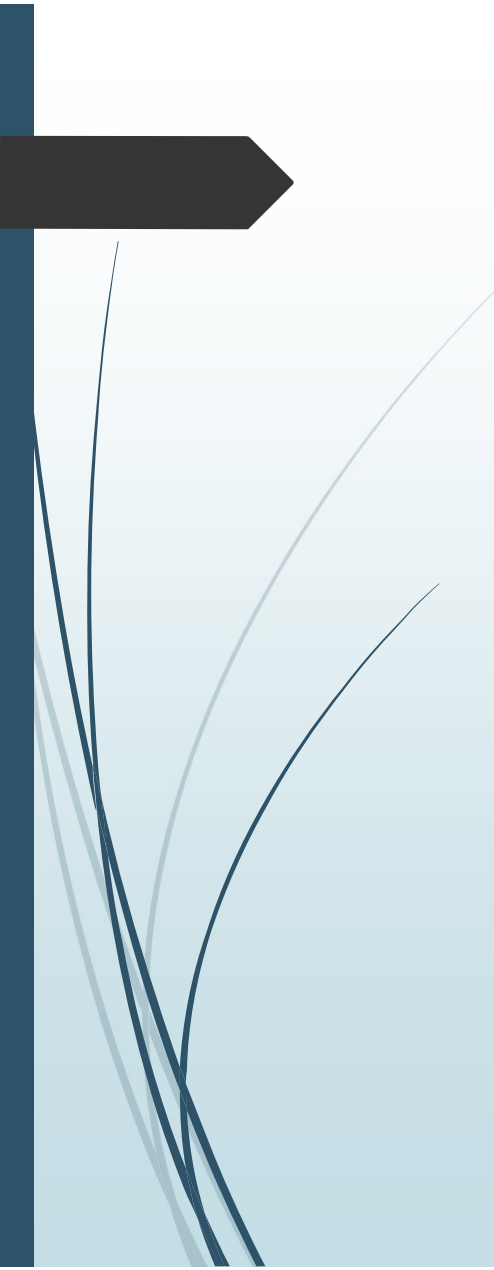
Parmi ces images laquelle représente le plus Servoz selon vous ?



Un fort attachement à l'esprit village de Servoz...

POUR VOUS SERVOZ C'EST D'ABORD...



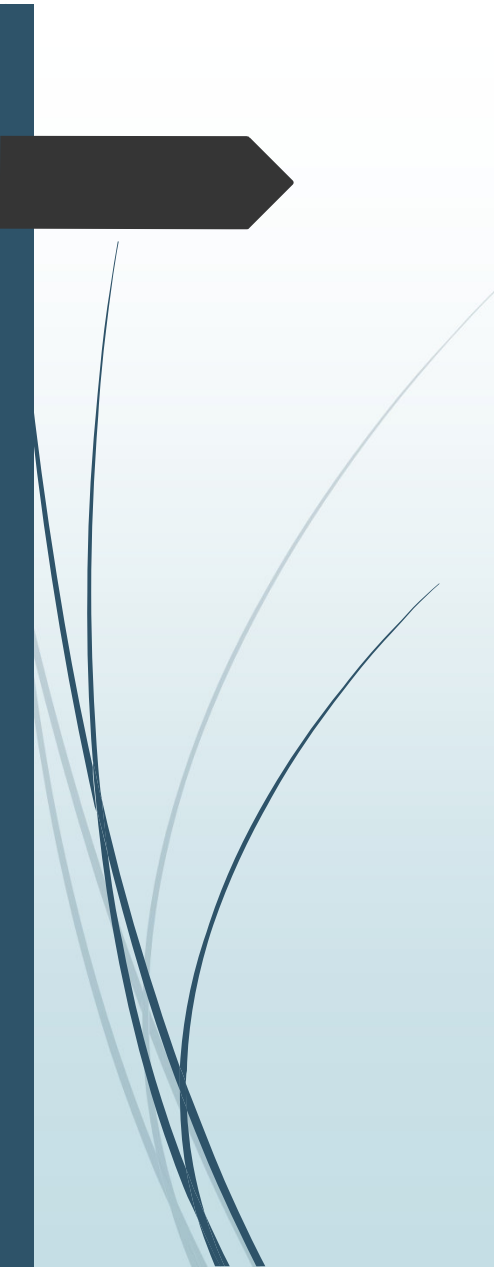


La problématique des nouvelles constructions

Sur une parcelle, nous avons parfois le choix entre construire:

- ▀ un chalet individuel (1 famille)
- ▀ du logement intermédiaire (pour 2 à 3 familles)
- ▀ des petits collectifs (pour plus de familles).

Quel est votre point de vue sur cette problématique ?



74 réponses libres obtenues divisées en 8 thématiques

- Mise en avant de la problématique de la pression foncière
- Favoriser les logements intermédiaires
- Favoriser l'habitat participatif
- Réhabiliter d'anciens logements
- Mise en avant de la problématique des résidences secondaires et des lits froids
- Favoriser les chalets individuels
- Ne pas construire d'immeubles supplémentaires
- Solutions demandées pour le logement des personnes âgées

Enfin le respect de l'architecture traditionnelle dans les futures constructions a été souvent évoqué

Place au débat !





Les prochaines étapes...

- Atelier participatif 3: **Activités économiques**, samedi 6 février 2021 de 9h30 à 11h30
- réunion de restitution de la concertation et sa suite (**février/mars**)
- poursuite de la procédure de révision (phase réglementaire et plan de zonage)
- **réunion publique** de présentation du projet / présentation au PPA (personnes publiques associées)
- arrêt du PLU par le Conseil Communautaire
- **enquête publique** d'un mois au cours de laquelle le public peut venir prendre connaissance du projet et faire ses observations
- approbation du projet